

Agent de maintenance des bâtiments (spécialité en électricité) et espaces verts



Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN
Grade :	Agent de maîtrise
Référence :	O08718114460
Date de dépôt de l'offre :	07/11/2018
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/01/2019
Date limite de candidature :	07/12/2018
Service d'affectation :	TECHNIQUE

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Haute-Vienne
Lieu de travail :	13 rue gay lussac 87240 Ambazac

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Agent de maîtrise Adjoint technique territorial
Famille de métier :	Entretien et services généraux
Métier(s) :	Agente / Agent des interventions techniques polyvalent-e en milieu rural

Descriptif de l'emploi :

Sous l'autorité du responsable du service, l'agent de maintenance des bâtiments contribue à la performance de ce service, en améliorant l'entretien courant des bâtiments et la rapidité des interventions ; limiter le recours aux entreprises devra également permettre de réduire les coûts. Cadres d'emplois recherchés : Adjoints techniques ou agents de maîtrise

Profil demandé :

Compétences requises et conditions de travail :

- Titulaire d'un BEP ou Bac professionnel dans les métiers de l'électricité, vous maîtrisez les interventions sous tension
- Titulaire d'une habilitation électrique pour travaux sous tension
- Bonne connaissance en réglementation et en sécurité électrique et notamment des ERP
- Organisé et rigoureux
- Expérience professionnelle dans un poste similaire souhaitée
- Titulaire du permis B
- Savoir appliquer et respecter les consignes et les règles de sécurité au travail, ainsi que les règles d'utilisation et de stockage des matériels et des produits,
- S'adapter à des situations de travail différentes et savoir effectuer les meilleurs choix pour l'intervention,
- Avoir le sens de l'écoute et de l'observation,
- Savoir prendre des initiatives tout en sachant évaluer les risques.

Temps de travail : Complet (35h)

Mission :

- Maintenance des installations électriques dans les bâtiments et équipements publics et installation d'électricité lors de manifestations,
- Suivre les vérifications périodiques des bâtiments,

- Procéder à des interventions de maintenance, d'entretien et de dépannage de premier niveau dans les principaux corps de métiers du bâtiment, en priorité dans les domaines suivants :
 - o Menuiserie : pose ou réparation simple en menuiserie (pvc ou bois), pose de cloisons et faux-plafonds en placo,
 - o Maçonnerie : montage de murs, cloisons, pose de carrelage,
 - o Peinture : pose de revêtement mural et de sol, peinture, remplacement d'un vitrage,
 - o Aménagement intérieur des locaux, installation/montage de mobilier.
 - o Plomberie, chauffage : entretien des installations sanitaires et de chauffage,

- Assurer l'entretien et la mise en valeur du patrimoine non bâti : tonte, débroussaillage, taille et entretien des haies et des arbres, évacuation et valorisation des déchets verts, etc,

- Effectuer le nettoyage des bâtiments de la collectivité
- Assurer l'entretien courant des matériels et engins : nettoyer, entretenir et ranger les outils, équipements et matériels après usage, réaliser des réparations et des dépannages de premier niveau, prévoir la maintenance ou le renouvellement d'un matériel ou d'un équipement, renseigner les carnets de bord et les documents relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un matériel, d'un engin ou d'un équipement.

- Montage et démontage matériel scénique

Contact et informations complémentaires : Contact : Sophie Audoin : 05.55.56.44.52.

Courriel : sophie.audoin-elan87@orange.fr

Téléphone : 05 55 56 04 84

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.